

Octobre 2002



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST**

**SEIXIEME SESSION**

**Tenerife, Espagne, 22-24 octobre 2002**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PECHEES  
ARTISANALES**

1. Les travaux de la première session du groupe de travail des pêches artisanales du sous-comité scientifique du COPACE se sont déroulés du 02 au 04/07/02 dans la salle de conférence de l'Hôtel Hamanieh à Abidjan, Côte d'Ivoire. Les participants au nombre de 21 proviennent de 15 pays membres du COPACE, de la FAO (Bureau Régional d'Accra, Rome et PMEDP Cotonou). Les invités du Gabon et de la Mauritanie, n'ont pas pu assister pour diverses raisons. La liste des participants est donnée en annexe C.

2. Après une brève introduction par le Président du sous-comité scientifique du COPACE, M. Birane Samb, le Directeur des pêches de la Côte d'Ivoire, Dr Bombo Blaguet Noel-Gaudens, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite souligné l'importance de cette réunion dans le processus de développement des pêches artisanales dans la sous-région avant de procéder à l'ouverture officielle des travaux.

3. A l'issue du tour de table de présentation des participants, M. Flowers Isaac du Liberia a été élu Président du groupe de travail et M. Konan Angaman de la Côte d'Ivoire vice-président. M. Diaby Sankoumba de la Guinée et M. Njifonjou Oumarou du Cameroun ont été désignés comme rapporteurs.

4. Le Président a présenté l'ordre du jour aux participants (Annexe A), lequel a été adopté sans changements.

5. Les termes de référence (TdR) du groupe de travail qui ont été élaborés par des experts en pêche artisanale lors de la réunion consultative tenue à Cotonou-Bénin du 19 au 21 septembre 2001, ont été présentés aux participants. L'examen du document a suscité de la part des participants des critiques et suggestions qui se sont traduites par des changements notables intégrés dans les nouveaux TdR figurant en annexe B. Le mandat du groupe de travail ainsi reformulé a été adopté par les participants.

6. Le secrétariat du COPACE a ensuite présenté le document de travail portant sur la gestion de la pêche artisanale dans la zone COPACE. Les caractéristiques des différentes pêcheries sont fournies, l'accent étant mis sur les forces et faiblesses. Les embarcations, les engins de pêche, les pêcheurs artisans et les espèces exploitées sont décrits. Les facteurs importants pour un modèle de gestion rationnelle d'une pêcherie artisanale sont relevés, de même que les contraintes actuelles liées à la gestion des ressources dans la zone. Des options pour la gestion des ressources ont été ensuite présentées : (i) la gestion par l'État, (ii) la gestion traditionnelle et (iii) la cogestion. Le processus générique de la cogestion a été expliqué et recommandé comme l'option la plus indiquée actuellement pour les pays de la région. Pour conclure, M. Alhaji Jallow a noté la nécessité d'une bonne gestion du secteur en vue de la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques.

7. Les participants ont apprécié la qualité de la présentation. Compte tenu du caractère synthétique et régional du document présenté, ils ont proposé de

repousser les débats après la présentation de la situation de l'aménagement des pêcheries artisanales dans les pays participants.

8. Les présentations des rapports nationaux (Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ont abordé les thèmes suivants : la situation de la pêche artisanale dans le pays, les migrations, les conflits, la politique de gestion de la ressource et les méthodes participatives. Les participants ont apporté des informations sur les caractéristiques de la pêche artisanale, la production, la transformation et les statistiques des pêches (voir annexe D). Le cas du Sénégal a mis en relief tout un tas d'enseignements plus ou moins communs aux autres pêcheries de l'Afrique de l'Ouest. Les leçons apprises en matière d'aménagement des pêches artisanales au niveau de ces pays ont été discutées.

9. Dans plusieurs pays participants, on note une surexploitation de la plupart des espèces ciblées, ainsi que l'institution du repos biologique pour certaines espèces. La majorité des pays enregistrent la présence de pêcheurs migrants étrangers qui ont un impact négatif et/ou positif selon le pays d'accueil. Les importants mouvements migratoires observés sont liés entre autres à la recherche de marchés et de prix rémunérateurs, à la fuite des pressions sociales et au suivi des déplacements des poissons.

10. Des tentatives en matière d'approches participatives sont menées par certains pays de la région avec l'appui du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP) à travers des projets communautaires. Des plans d'aménagement existent dans certains pays comme le Maroc ; le plan d'aménagement des pêcheries céphalopodières de l'Atlantique sud-est basé sur le plafonnement des captures (TA) accompagné par un ensemble de mesures de régulation (fermetures saisonnières, zonage, etc.).

11. De nombreux conflits sont signalés aussi bien au sein de la pêche artisanale qu'entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels, pour l'accès à l'espace, à la ressource et aux marchés. L'adoption des moteurs hors bord à partir des années 70 a particulièrement permis aux pêcheurs artisans d'opérer au-delà de la frange côtière à la recherche du poisson devenu rare et d'entrer en concurrence directe avec la pêche industrielle. En outre, on note des incursions régulières de bateaux industriels dans la zone réservée à la pêche artisanale.

12. La co-gestion, considérée comme une option viable, a été adoptée par les participants comme mesure d'aménagement des pêcheries artisanales dans la zone COPACE. La plupart des dispositions prises par les pays de la région en matière de co-gestion sont considérées comme consultatives. La co-gestion étant un processus, cette situation devra évoluer à terme vers un partage effectif de la responsabilité et de l'autorité de la gestion de la pêche entre l'état et les communautés de pêche. D'autant plus que la décentralisation constitue à l'heure actuelle une option politique dans la région.

## **CONTRAINTES**

13. Les contraintes liées à l'aménagement des pêches artisanales, peuvent être résumées comme suit :

- Les pêcheurs pensent que les ressources en mer sont inépuisables, leur comportement dénote qu'ils ne sont pas responsables de la baisse observée des captures.
- Difficultés dans l'application de la réglementation liées au manque de volonté politique et aux contraintes budgétaires.
- Analphabétisme et ignorance des pêcheurs vis-à-vis des lois et de la réglementation en cours.
- Difficultés dans la mise en œuvre d'une politique de gestion en raison de la dispersion des centres de débarquement, du nombre croissant d'unités de pêche artisanale, de la longueur de côte et de la multiplicité des techniques de pêche.
- Insuffisance de connaissances sur les pêcheries due à l'absence de centres de recherche dans certains pays, d'enquêtes cadres régulières, de suivi et aux contraintes budgétaires.
- Les communautés de pêche ne sont pas souvent impliquées dans les prises de décision en matière d'aménagement.
- Faible niveau de coopération et de concertation entre les Etats de la sous-région en ce qui concerne notamment la gestion des stocks partagés, des mouvements migratoires des espèces et des pêcheurs.
- Marginalisation de la pêche artisanale par rapport à la pêche industrielle dans plusieurs pays de la région dans le contexte des politiques nationales de développement notamment les programmes de lutte contre la pauvreté.
- Accès libre de la ressource combiné dans certains pays à un soutien financier permanent aux activités de pêche artisanale (subvention, détaxe, etc.).
- Le non contrôle des activités des autres acteurs qui affectent les zones de ponte et de frayère (coupe de bois de mangrove pour la construction des maisons, extraction de sable et de sel par exemple).
- Le coût de l'application de la réglementation.

14. Au-delà de toutes ces contraintes, on note une réelle volonté politique de partage de la gestion des ressources halieutiques entre l'administration et les communautés de pêche, à travers la concertation et l'implication dans l'élaboration et l'application des mesures de gestion. Ce qui débouche dans de nombreux cas sur la réduction des coûts.

## **RECOMMANDATIONS**

15. Sur la base des enseignements tirés des présentations et des discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mener des études pilotes sur l'importance de la pêche artisanale dans l'économie nationale et locale en utilisant le guide en cours d'élaboration par le PMEDP
- Réactualiser les informations sur les migrations des pêcheurs artisans dans la région
- Tirer des enseignements des résultats des études PMEDP actuellement en cours sur les aspects juridiques au Ghana et en Côte - d'Ivoire
- Sensibiliser les acteurs sur la co-gestion
- Mener régulièrement des études sur la biologie des principales espèces exploitées et la sélectivité des engins dans les pays de la région
- Mener des études socio-économiques, notamment des études coûts et revenus pour déterminer la rentabilité des unités de pêche artisanale
- Procéder à une classification des unités de pêche artisanale opérant dans la région.

### ***PLAN D' ACTIONS***

16. Trois principales actions seront menées d'ici la prochaine session du groupe de travail des pêches artisanales du sous-comité scientifique du COPACE :

- Des études sur les coûts et revenus des principales unités de pêche artisanale seront conduites dans certains pays sur la base d'un guide qui sera élaboré par le Secrétariat du COPACE.
- Chaque membre du groupe de travail doit envoyer au secrétariat du COPACE, une description détaillée des différents types et du nombre d'engins et d'embarcations utilisés dans son pays pour les besoins de classification des unités de pêche.
- En collaboration avec le PMEDP, le Secrétariat mettra à la disposition des pays de la région le guide relatif à l'évaluation de l'importance de la pêche artisanale dans l'économie nationale et locale. En outre il les appuiera pour le démarrage effectif de l'étude pilote.

17. Les résultats de ces différents travaux seront discutés lors de la prochaine session du groupe de travail des pêches artisanales du sous-comité scientifique du COPACE.

## **Annexe A**

### **Première Session du Groupe de Travail de la Pêche Artisanale Abidjan, Cote d'Ivoire, 2 – 4 juillet 2002**

#### **Ordre du jour provisoire**

##### **2 juillet**

- 09:00 - Ouverture de la session
- 09:30 - Élection du Président et du vice-président
- 09:45 - Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
- 10:00 - Pause café
- 10:30 - Revue des Termes de Mandat du Groupe de Travail
- 11:00 - Introduction à la gestion des pêcheries artisanales
- 11:30 - Discussion
- 12:30 - Déjeuner
- 14:30 - Rapports des pays
- 16:00 - Pause café
- 16:30 - Rapports des pays (suite)
- 18:00 - Fin de la session

##### **3 juillet**

- 08:30 - Rapports des pays (suite)
- 10:00 - Pause café
- 10:30 - Identification des contraintes liées à la gestion des pêcheries artisanales dans la région
- 12:00 - Déjeuner
- 14:00 - La co-gestion : une option de la gestion dans la région
- 15:30 - Pause café
- 16:00 - Conclusions et Recommandations

##### **4 juillet**

- 08:30 - Rédaction du rapport
- 12:00 - Déjeuner
- 15:00 - Adoption du rapport

## **Annexe B**

### **Termes de référence du Groupe de travail des pêches artisanales**

Les tâches suivantes ont été définies pour le groupe de travail :

#### **Évaluation des stocks**

En relation avec les autres groupes de travail sur l'évaluation des stocks ;

1. Développer/diffuser des méthodes/outils de collecte et d'analyse des données sur les captures et l'effort de pêche artisanale ;
2. Contribuer à l'amélioration des connaissances sur la dynamique des principales pêcheries : interactions entre pêcheries, migration des stocks cibles, aspects d'habitat afférents aux frayères, nurseries et refuges, biologie des principales espèces exploitées, etc.

#### **Unités de pêche (engins, embarcations, équipage)**

1. Analyser la dynamique de fonctionnement des unités de pêche (embarcations, engins de pêche, équipage) : typologie, fonctionnement, interactions (intra et inter secteur), etc. ;
2. Formuler des recommandations en matière de conservation des ressources exploitées par la pêche artisanale : réglementation sur le maillage des principaux engins de pêche.

#### **Aspects socio-économiques**

1. Favoriser le développement de l'esprit d'entreprise dans le secteur
2. Contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'importance de la pêche artisanale dans l'économie nationale et locale ainsi que dans la lutte contre la pauvreté : rentabilité, utilisation des revenus, sources de financement, caractérisation des acteurs de la filière pêche artisanale et analyse de la dynamique de leurs interactions (relations commerciales et sociales, amélioration durable des moyens d'existence), etc.
3. Documenter les effets de la mise en application des lois et règlements dans le secteur de la pêche artisanale
4. Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les modes de valorisation des produits de la pêche artisanale (transformation et commercialisation) et leur rôle dans le développement du sous-secteur
5. Promouvoir l'utilisation de l'Approche des moyens d'existence durables (AMED) afin de disposer d'informations pertinentes pour une politique d'aménagement participatif et durable des ressources exploitées.

## **Environnement**

1. Mener des réflexions sur les impacts négatifs des activités de pêche artisanale sur les habitats et les écosystèmes côtiers (collecte du bois pour le fumage, pêcheries d'acadja, pratiques de pêches destructives sur d'autres ressources aquatiques côtières vivantes, etc.)
2. Identifier les activités qui ont des impacts négatifs sur la pêche artisanale
3. Formuler des recommandations pour une pêche artisanale responsable et durable.

Annexe C

**COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST / FISHERY COMMITTEE FOR THE EASTERN CENTRAL ATLANTIC  
PREMIERE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DES PECHEES ARTISANALES DU SOUS-COMITE SCIENTIFIQUE DU COPACE  
FIRST SESSION OF ARTISANAL FISHERIES WORKING GROUP OF THE CECAF SCIENTIFIC SUB-COMMITTEE**

*Abidjan, Côte d'Ivoire, 2-4 Juillet / July 2002*

**LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS**

<b>COUNTRY PAYS</b>	<b>SURNAME NOM</b>	<b>NAME PRENOM</b>	<b>TITLE TITRE</b>	<b>ADRESS ADRESSE</b>	<b>TEL.</b>	<b>FAX.</b>	<b>E-MAIL</b>
<b>BENIN</b>	GBAGUIDI	Amélie	Biologiste Chef Service Contrôle et Suivi	Direction des pêches BP 383 Cotonou	229 - 331551 229 - 331831	229 - 335996	S/c <a href="mailto:Moustapha.Kebe@sflp-pmedp.firstnet.bj">Moustapha.Kebe@sflp-pmedp.firstnet.bj</a>
<b>CAMEROUN</b>	NJIFONJOU	Oumarou	Halieute Socio- Economiste	IRAD/SRHOL PMB 77 Limbé	237 - 9987616	237 - 2332376	<a href="mailto:njifonjo@caramail.com">njifonjo@caramail.com</a>
<b>CONGO</b>	MPANDOU	Pierre	Chef de Service de la pêche maritime artisanale	BP 1650 Direction Générale Brazzaville	242 - 667190 242 - 811097		<a href="mailto:bagamboula@yahoo.fr">bagamboula@yahoo.fr</a> <a href="mailto:minifor@congonet.cg">minifor@congonet.cg</a>
<b>COTE D'IVOIRE</b>	SANOGO	Dramane Alpha	Halieute Marketing et Management	04 BP 390 Abidjan	225- 07989215		<a href="mailto:sanogodr@yahoo.fr">sanogodr@yahoo.fr</a>
	KONAN	Angaman	Ingénieur Halieutique	BP V19 Abidjan 04	225- 07042148 225- 21248680		<a href="mailto:konan.ucn@aviso.ci">konan.ucn@aviso.ci</a>
<b>GHANA</b>	MARKWEI	Patricia	Assistant Director	Directorate of Fisheries Accra	233-21- 772302 / 24- 27279	233-21- 776005	<a href="mailto:Patmark333@yahoo.co.uk">Patmark333@yahoo.co.uk</a>
<b>GUINEE</b>	DIABY	Sankoumba	Chef Section	Direction	224 – 415228		<a href="mailto:Sankdiaby@yahoo.fr">Sankdiaby@yahoo.fr</a>

			Aménagement Pêche Artisanale	Nationale des Pêches - Ministère des pêches	224 - 223762		
<b>LIBERIA</b>	FLOWERS	Isaac	Assistant Minister for Fisheries and Livestock	Ministry of Agriculture Monrovia or C/o FAO Liberia	231 - 227166 231 – 226104	231- 226104	<a href="mailto:zeekif@yahoo.com">zeekif@yahoo.com</a> or c/o FAO-Liberia
<b>MAROC</b>	IDRISSI	M'hamed	Chef Centre Régional INRH Dakhala	BP 127 bis Dakhala Sahara Marocain	212– 48930156 / 212- 61457173	212 - 48930156/59	<a href="mailto:mha_idrissi@hotmail.com">mha_idrissi@hotmail.com</a>
<b>NIGERIA</b>	ANYANWU	Augustina	Chief Research Officer	Nigerian Institute for Oceanograph y & Marine Research Lagos	234-1- 2617530 234-1- 2615121	234-1- 2617530	<a href="mailto:anyanwu@intracom.net.ng">anyanwu@intracom.net.ng</a> <a href="mailto:niomr@hyperia.com">niomr@hyperia.com</a>
<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b>	KALIBU	Mino- Kahozi	Coordonnateur National SENADEP	C/o Ministère Agriculture, Pêche et Elevage	243 - 9942143		<a href="mailto:kalibumino@yahoo.fr">kalibumino@yahoo.fr</a> <a href="mailto:senadep@micronet.cd">senadep@micronet.cd</a>
<b>SAO TOME &amp; PRINCIPE</b>	TEIXEIRA	Manuel	Biologiste des pêches	Direction des pêches BP 59 Sao Tomé	23912 - 22091	23912 - 22828	<a href="mailto:matexeira@homail.com">matexeira@homail.com</a> <a href="mailto:dpescas1@cstome.net">dpescas1@cstome.net</a>

<b>SENEGAL</b>	BARRY	Mariama Dalanda	Biologiste des pêches	CRODT BP 2241 Dakar	221 – 8348041 / 8546597	(221) 8342792	<a href="mailto:maria_dalanda@yahoo.fr">maria_dalanda@yahoo.fr</a> <a href="mailto:mbarry@crodt.isra.sn">mbarry@crodt.isra.sn</a>
	DEME	Moustapha	Economiste des pêches	CRODT BP 2241 Dakar	221 - 8348041 / 6325027	221-8342792	<a href="mailto:tapha_deme@hotmail.com">tapha_deme@hotmail.com</a>
	SAMB	Birane	Biologiste de pêches	CRODT BP 2241 Dakar	221 – 8348041 / 8546597	221 - 8342792	<a href="mailto:bsambe@yahoo.fr">bsambe@yahoo.fr</a>

<b>SIERRA LEONE</b>	SEISAY	Mohamed B.D.	Principal Fisheries Officer	Ministry of Fisheries, Marine House - Freetown	232-22240485 232-22242117		<a href="mailto:Mohamedseisay@yahoo.co.uk">Mohamedseisay@yahoo.co.uk</a>
<b>THE GAMBIA</b>	N'JIE	Momodou	Senior Fisheries Officer	Fisheries Department - Marina Parade Banjul	220-229327 / 228727	220 - 224154	<a href="mailto:chofish@ganet.gm">chofish@ganet.gm</a>
<b>TOGO</b>	SEDZRO	Kossi Maxoe	Chef Division Pêche & Aquaculture	BP 1095 Lomé	228 - 2213470	228-2217120	<a href="mailto:peche@laposte.tg">peche@laposte.tg</a>
<b>FAO</b>	CARAMELO	Ana Maria	Fisheries Resources Officer	FAO Rome ITALY	39 - 57055863	39 - 57055203	<a href="mailto:Ana.Caramelo@fao.org">Ana.Caramelo@fao.org</a>
	JALLOW	Alhaji	Senior Fisheries Officer	FAO Regional Office, Accra GHANA	233 – 21– 675000 Ext. 3193	233 – 21 – 668427	<a href="mailto:Alhaji.Jallow@fao.org">Alhaji.Jallow@fao.org</a>
<b>SFLP/PMEDP</b>	KEBE	Moustapha	Monitoring Officer	RSU 01 BP 1369 Cotonou BENIN	229-330925 / 912321	229-330519	<a href="mailto:Moustapha.Kebe@sflp-pmedp.firstnet.bj">Moustapha.Kebe@sflp-pmedp.firstnet.bj</a>



## Annexe D

### Quelques données sur la pêche artisanale dans la région COPACE

<b>Pays</b>	<b>Longueur côte (km)</b>	<b>Unité de pêche motorisées</b>	<b>Unité de pêche non motorisées</b>	<b>Total unité de pêche</b>	<b>Capture (tonnes)</b>	<b>Principales ressources</b>	<b>Nombre de pêcheurs</b>	<b>Année de référence</b>
Sénégal	700	9.900	1.100	11.000	300.000	Pélagiques	90.000	1997
Bénin	125	346	479	825	8.000	Pélagiques	4.350	2001
Togo	50	184	216	400	17.000	Pélagiques	5.300	2001
Ghana	550	5.000	4.981	9.981	300.000	Pélagiques	123.000	2001
Gambia	70	543	1.242	1.785	26.867	Pélagiques	2.000	1997
Nigeria	850	95.205	5.896	101.101	325.100	Pélagiques	2.283.292	2000
Guinée	350	820	1.230	2.050	50.000	Pélagiques	9.000	1997
Congo	170	52	338	390	12.000	Pélagiques	54.007	2000
RDC	40	85	827	861	3.600	Pélagiques	3.138	1996
Maroc	3.000*	4.200	2.800	7.000	33.000	Octopus	21.000	2001
Cameroun	360	2.664	4.536	7.200	60.000	Pélagiques	24.000	1995/1998

\*800 km pour les céphalopodes